

Agde, le 7 janvier 2016

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JANVIER 2016
COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie quotidienne :

1 Stationnement gênant sur trottoirs et devant les transformateurs EDF rue Sadi Carnot :

Bien des véhicules stationnent encore sur les trottoirs et devant les transformateurs EDF en particulier **Rue Sadi Carnot** (déjà signalé).

Réponse :

Les véhicules en infraction sur le trottoir et qui entraînent une gêne pour les piétons sont verbalisés. En ce qui concerne le stationnement devant le transfo EDF rue Sadi Carnot, le site est privé, EDF a un droit de servitude.

2 Stationnement gênant sur arrêt de bus Rue de la République :

Les arrêts de bus, **Rue de la République**, sont et surtout aux heures de sortie d'école encombrés de voitures en stationnement ce qui obligent ceux-ci à rester au milieu de la chaussée entraînant ainsi encore plus de bouchon et cela juste devant les agents de la Police Municipale.

Réponse :

Les agents affectés à la sécurité ne sont présents aux écoles qu'à la rentrée de 09h00 et à la sortie de 16h20. Ils sont tenus de faire traverser les enfants en priorité, les parents d'élèves s'arrêtent pour récupérer leurs enfants et ne quittent pas leur véhicule voire quelques secondes afin d'attacher leurs enfants à l'arrière de leur véhicule. A l'arrivée des bus, les agents intimement l'ordre à ces automobilistes de quitter l'emplacement, et ceux-ci obtempèrent sous peine de verbalisation. Ce système fonctionne et permet d'éviter du stationnement anarchique place Gambetta et rue de la Corderie. Vu la configuration des lieux, il est indispensable d'adopter une tolérance, bien que nos collègues du Commissariat Urbain viennent ponctuellement rappeler à l'ordre ces automobilistes, ou les verbaliser. Il est à noter qu'il est déjà arrivé devant les agents de la police municipale que certains chauffeurs de bus n'utilisent pas l'emplacement bus libre, par commodité, ils s'arrêtent sur la chaussée.

3 Circulation sur le parking d'Hyper U :

Comment interpréter la circulation, ainsi que les priorités, sur le **parking d'Hyper U** ainsi que cette route qui le traverse. Peut-on améliorer le marquage pour plus de clarté ?

Réponse :

Le parking d'Hyper U est privé et ouvert à la libre circulation, le code de la route s'applique, il faut respecter les priorités à droite, réduire sa vitesse et laisser la priorité aux piétons.

Concernant la voie de circulation devant les enseignes, pour toute demande d'amélioration, il faut s'adresser au directeur du magasin.

4 Ralentisseur boulevard du St Christ :

On souhaite la mise en place d'un ralentisseur sur le **Boulevard du Saint Christ** entre le **Rond-point des Mouettes** et le pont (vitesse excessive des véhicules)

Réponse :

Un comptage a été effectué, la vitesse moyenne constatée est de 45 km/h, et un passage de 123 véhicules par heure.

5 Stationnement unilatéral Rue de la Prunette :

Peut-on envisager un stationnement unilatéral **Rue de la Prunette**, il y a beaucoup de voitures mal garées. Pouvez-vous mettre un ralentisseur ou un stop suite à la vitesse. Et demande de réfection de cette rue surtout au début de la rue après le rond-point.

Réponse :

Un comptage a été effectué et la vitesse moyenne relevée est de 45 km/h avec un passage de 13 véhicules par heure.

6 Stationnement gênant Rue des Vanneaux :

Le stationnement est gênant des 2 côtés.

Réponse :

Dans les anciens lotissements, le stationnement devant les habitations n'a pas été prévu. Si un stationnement se révèle gênant, les riverains peuvent faire appel au N°0800 009 034 (numéro vert) pour essayer de remédier au problème au cas par cas.

7 Parcmètre sur parking Rue de la République :

Le parking en bas de la **Rue de la République**, au bord de l'Hérault, est rempli de voitures qui reste à demeure pourrait on y mettre un **parcmètre** ?

Réponse :

Les véhicules qui ne se déplacent pas sont surveillés par les agents de la police municipale, lorsque c'est le cas, une procédure de mise en fourrière est engagée.

8 Miroir impasse Stéphane Mallarmé :

Peut-on avoir un **miroir** en face de l'impasse **Stéphane Mallarmé** pas de visibilité pour en sortir, la **Rue Lucien Petit** ayant de plus en plus une circulation dense ? Demande également que le service de nettoyage de la voirie **ne délaisse pas cette même impasse**.

Réponse :

le miroir va être installé début 2016.

9 Entretien des rues

L'entretien des Rues n'est pas fait correctement. Quant aux encombrants, il m'a était rétorqué de vive voix « qu'à partir ou un camion passe tous les jours on ne voit pas pourquoi on se déplacerait vers une déchèterie ! »

Réponse :

La société Nicollin procède à un nettoyage des rues par semaine, balayage mécanique avec souffleur.

10 Square Louis Rumeau :

Le square **Rue Louis Rumeau** n'est toujours pas terminé, il manque le paillage mural et le mobilier (bancs). Pouvez-vous préciser la date de la fin des travaux dans leur intégralité merci ?

Réponse :

Les travaux de plantation ont été terminés début décembre.

11 Réfection rue du Grenat :

Lors de la réunion plénière, nous avons évoqué la réfection de cette rue (voirie et trottoir) la réponse avait été **apportée " après les vacances "** à ce jour toujours rien n'est fait. Pouvez-vous nous donner une date pour ces travaux ? Le problème avez été vu avec Monsieur Pujol, riverain.

Réponse :

Une étude est en cours sur la faisabilité du raccordement des réseaux ; les travaux de revêtement seraient réalisés début d'année.

12 Chaussée déformée angle rue Aigues marines et impasse du Saphir :

La chaussée est déformée par une racine de pin qui provoque une bosse de 20 cm de haut sur 4m². La même réponse a été faite en date du 11/09/2015," Les travaux sont programmés courant octobre" rien n'a été fait à ce jour .

Réponse :

Les travaux sont en cours.

13 Lampadaire chemin des Cayrets :

Pouvez-vous remettre en place le lampadaire d'éclairage **Chemin des Cayrets** (l'intersection avec la **Rue Pierre Lattes**).

Réponse :

L'installation a été effectuée au mois de décembre

14 Nettoyage du bassin de rétention rond-point St Etienne

Dans le bassin de rétention en face de la pharmacie St Loup, il y a des cadres de vélo et autres détritiques, peut-on le nettoyer ?

Réponse :

Le nettoyage est en cours

15 Chemin de la Prunette

Question d'un riverain du chemin de la Prunette " pourquoi le camion de nettoyage de la voirie ne va-t-il pas jusqu'au fond de la rue du chemin de la Prunette ? Il tourne avant sur la gauche rue des Phalènes ?

Réponse :

Le nettoyage est en cours.

16 Chemin des Cayrets :

Pourrait-on abattre les petits arbres (acacias) qui empiètent sur la chaussée, **chemin des Cayrets** sur la gauche à 50m en partant de la **Rue Jacques Chaban Delmas**, et en profiter pour faire disparaître l'énorme roncier qui se trouve également sur la gauche juste devant les arbres.

Réponse :

L'enlèvement va être programmé pour début 2016.

Doléances :

- Rue des Oliviers : revoir le ramassage des poubelles et faire le suivi des travaux, certains sont à reprendre.

SECURITE

Présenté par Luc Larose

- Mise en fourrière : 1
- Accidents : 2
- Gens du voyage : 1
- Dégradations : 1
- Ivresse sur la voie publique : 1
- Problème de voisinage. 1
- Trouble de l'ordre public : 2
- Nuisances sonores : 2
- Aboiements : 1
- Dépôts d'encombrants.

Doléances :

- Au niveau du numéro 24/25 de la Rue Sadi Carnot, apparemment, des personnes vivent dans leur voiture.
- Au niveau du numéro 15, de la Rue Sadi Carnot, un 4x4 tous les jours perpendiculairement au trottoir face à son garage, il bouche totalement le passage.
- Dans la Rue Sadi Carnot, après le kinésithérapeute, un véhicule se gare de la même manière.

GRANDS TRAVAUX

Station d'épuration – Normalisation Iso 14001 – Processus et implication de la Commune (D. Saignes)

Lors du renouvellement de la DSP assainissement en Juillet 2011, la commune a insisté sur la maîtrise des impacts sur l'environnement.

A ce titre, la Société Suez Environnement a proposé à la Ville d'Agde de lancer un processus de certification ISO 14001 en 2015.

Cette opération est complémentaire au plan communal de développement durable.

Tout le travail effectué en 2015 a permis de décrocher la certification de tout le service assainissement.

La Commune et les services techniques sont fortement impactés par cette démarche qualitative.

Quels sont les avantages de cette norme au travers de la DSP ?

- Diminution des rejets
- Augmentation des performances environnementales
- Anticipation et maîtrise des risques, augmentation de l'image « verte » de la collectivité

Les engagements de Suez Environnement envers la ville et les administrés

- Respect de la réglementation en vigueur
- Préservation de la qualité de l'eau de l'Hérault et des plages
- Service de qualité dans le respect de l'environnement
- Eco gestion des déchets et des produits dangereux sur site et dans les réseaux
- Communiquer avec les différentes parties
- Améliorer en continue le service

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde – Résultat du concours d'architecture et point sur l'avancement des études AVP PRO (D. Saignes – F. Toos)

La Ville souhaite moderniser et sécuriser les infrastructures routières en entrant au Cap d'Agde.

Le périmètre de l'opération est donc constitué par le site actuel du rond-point du Bon Accueil, sur lequel se situe la « Bulle d'Accueil » de l'Office du tourisme.

De manière générale, les objectifs à atteindre dans l'élaboration d'un tel projet seront :

- de sécuriser et de fluidifier les différents flux de véhicules. Les travaux programmés prévoient, dans un premier temps, de faire disparaître la partie supérieure du Cours des Gentilshommes sur le secteur traversant Nord du Rond-point du bon Accueil, d'aménager un giratoire à l'intersection entre le Cours des Gentilshommes et l'Avenue de Belle Isle en liaison avec l'Avenue des contrebandiers et enfin , d'aménager un second giratoire au bout de l'Avenue des Contrebandiers pour parfaire un nouveau réseau routier sécurisé.

- de proposer une desserte des cheminements doux et piétons.
- de restreindre au maximum les impacts sonores, visuels et environnementaux en créant des merlons et des murs anti bruit.
- d'assurer des infrastructures VRD cohérentes de l'entrée de la station du Cap d'Agde.
- de réaménager des espaces verts qualitatifs
- de créer des ouvrages de régulation et de captation des eaux de pluies

L'étude AVP est terminée et le PRO DCE a été lancé en fin d'année.

La consultation des entreprises dédiée aux travaux se termine fin janvier.

L'analyse des offres des entreprises candidates sera terminée fin février.

Les travaux pourront officiellement commencer début Mars pour une fin de travaux prévue en Mai 2017.

A ce jour, des travaux de fiabilisation du réseau d'A.E.P du centre port du Cap, sont réalisés conjointement avec Suez Environnement.

Les travaux ont commencé le 4 janvier dernier et se déroulent sur 5 semaines.

Le coût est de 420 000 € T.T.C.

Le coût global de cet aménagement est évalué à 8 600 000 € H.T soit 10 320 000€ TTC, répartis comme suit :

- Etudes : 600 000€ H.T soit 720 000€ T.T.C
- Travaux : 8 000 000€ H.T soit 9 600 000€ T.T.C

Point sur l'avancement des études suppression du passage à niveau (D. Saignes)

Deux points concernant la suppression du PN 288 sur la commune d'Agde :

1- Répartition des maîtrises d'ouvrages

Suite au courrier envoyé par SNCF réseau concernant la répartition des maîtrises d'ouvrages, le Conseil Départemental a répondu qu'il souhaitait que la maîtrise d'ouvrage soit unique jusqu'à la fin des études AVP.

La répartition des maîtrises d'ouvrages sera donc définie fin 2016 pour une signature en juin 2017.

SNCF réseau s'engage à fournir la V0 des études AVP pour fin 2016.

Pour rappel, SNCF réseau assurera les études PRO et travaux de la trémie et des équipements ferroviaires ; la ville et/ou la CD34 la partie routière et piétonne.

Le comité de pilotage demande que

- ces questions de répartition des maîtrises d'ouvrages soient anticipées et tranchées dès juin 2016 afin que SNCF Réseau puisse l'intégrer à l'AVP et au projet de convention
- la répartition financière définie pour l'AVP reste inchangée pour les phases suivantes.

Pour les phases Pro et REA, une nouvelle convention sera proposée à la signature des parties.

2- Réflexion sur la position de la trémie

SNCF réseau présente différents scénarios de positionnement de la trémie au droit du pont-rail (PRa) avec ses impacts en termes de coûts (cf diaporama).

Axe du PRa tel que défini en étude préliminaire :

L'axe du PRa est décalé par rapport à l'axe du passage à niveau actuel et permet de garder une certaine distance du front bâti.

Ceci nécessite des terrassements et un renforcement par rapport au pont canal. Surcoût 3M€ H.T.

Déplacement du PRa de 1 mètre vers la gare

Solution possible qui présente peu d'inconvénients techniques si ce n'est la protection des piétons vis-à-vis du poteau caténaire.

Cette solution a le mérite de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13.

Surcoût 70 000 € H.T.

Déplacement du PRa de 1,5 mètre vers la gare

Solution technique possible qui nécessite des travaux caténares plus importants sur le réseau SNCF.

Cette solution a le mérite (encore un peu plus) de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13. Surcoût : 810 000 € H.T.

Déplacement du PRa de + 1,5 mètre vers la gare

Solution techniquement très compliquée et difficile à chiffrer. (de l'ordre de plusieurs millions d'euros)

Obligations de l'état (inspection des sites classés) :

- Conserver l'effet rectiligne donné à partir du Canalet
- Maintenir au minimum 2 rangées d'arbres
- Réduire l'emprise de la contre-allée (voie à 8 m ?)

Pour prendre en compte les éléments techniques et patrimoniaux, la commune et SNCF Réseau vont approfondir le scénario «Déplacement du PRA de 1 mètre vers la gare ».

La prochaine réunion sera organisée par SNCF Réseau dès que les plans projets seront mis à jour en fonction de l'ensemble des éléments énoncés.

Projet de stationnement La Prunette (D. Saignes)

Afin de répondre aux attentes des riverains et en s'appuyant sur une étude faite par la Sté ASCODE en 2009, il est envisagé de réaliser un aménagement de la rue de la Prunette.

Cet aménagement prévoit dans un premier temps, la mise en sens unique de cette rue afin d'éliminer le croisement des flux à l'intersection « Petit/Prunette » rendant ce secteur moins accidentogène.

Dans un second temps, il est prévu de créer 59 emplacements de stationnement répartis sur l'ensemble de la rue.

L'estimation sommaire des travaux fait ressortir un montant de 8 000 € T.T.C.

La validation de ce projet sera précédée par une concertation avec les riverains.

Louis BENTAJOU souhaite que les représentants du comité de quartier puissent avoir une réflexion sur le projet de stationnement.

Programme enrobés voirie DSP Suez Environnement / Ville (D. Saignes)

Au vu de la vétusté des réseaux d'adduction d'eau potable de la rue de la Corderie, rue Esprit Fabre et rue Olivier, le remplacement des conduites s'est avéré nécessaire, ainsi qu'un renouvellement des branchements particuliers..

Ces travaux ont été réalisés sur le dernier trimestre 2015.

La rue Esprit Fabre a nécessité une réfection totale du fait de son importante dégradation.

La rue de la Prunette fera l'objet d'une réfection de chaussée partielle dans sa partie comprise du Bd des Lucioles à la rue des Grillons, ces travaux consisteront à remplacer le revêtement existant et à réaliser un reprofilage afin d'optimiser les évacuations d'eaux pluviales.

Ces travaux sont programmés du 2 au 23 février prochain.

Le Bd des Lucioles fera l'objet de travaux de remplacement de sa conduite d'eau potable dans sa partie comprise entre la rue de la Prunette et le rue Lucien Petit (contre allée).

Ces travaux sont programmés pour le dernier trimestre 2016.

Remplacement des arbres avenue François Mitterrand (D. Saignes)

Le boulevard François Mitterrand fait l'objet d'une étude de réfection voirie complète dans sa partie comprise du rond - point de l'Europe au Boulevard René Cassin.

La réparation de la chaussée, des pistes cyclables et des trottoirs ne peut être envisagée qu'après l'abattage des pins qui longent les voies, responsables des dégradations.

Le remplacement des pins se fera par des sujets au système racinaire non dégradant.

En effet ceux-ci sont source de désordre structurel des revêtements de voirie.

Après consultation, les sujets susceptibles d'être plantés sont :

- Le chêne à feuilles de châtaignier
- Le chêne chevelu ou lombard
- Le palmier du Mexique

Compte tenu du coût élevé (env. 750 000 €) de réfection de la totalité de la voirie, la replantation de ces végétaux sera suivie d'une campagne de réfection et purges de la voirie existante.

Louis BENTAJOU souhaite que les représentants du comité de quartier puissent avoir une réflexion sur le projet de stationnement.

Eclairage public – Changement horloge astronomique (L. Dubois)

Dans le cadre des travaux programmés du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il va être procédé au remplacement de l'ensemble des horloges astronomiques sur l'ensemble de la Ville. Ces dispositifs permettent d'optimiser et de rationaliser la durée d'allumage de l'éclairage public.

Au total, il va être mis en place, sur le premier trimestre de 2016, 231 nouvelles horloges pour un montant de 165 563,24 € T.T.C.

Sur le quartier des Cayrets, il sera installé 23 nouvelles horloges pour un montant de 16 484,65 € T.T.C.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M HERAL, M LAROSE, M DURBAN M RUIZ.

Représentants du comité de quartier :

M ALENGRIN, M AMOURET, M BONTEMPS, M DREMONT, M FRANCHART, M GLINEUR, Mme GOUJET, Mme HENRI, M LABUSSIÈRE, Mme PALUMBO, Mme SIGAL.

Absent excusé :

M BENECH, Mme CROUZET.